

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 8	L'AN DEUX MIL QUINZE Le MARDI 10 MARS à 20 H 30
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Jean-Pierre DECROIX, Maire
Date de convocation : 5/3/2015 Date d'affichage : 20/3/2015	Étaient présents : MM. DECROIX et LOMMIS Mmes SADO COURTAIS et LASKRI MM. BELEY et LEBAR Absent excusé : M. JOUIN pouvoir à M. DECROIX
	Secrétaire de séance : M. LEBAR

La séance est ouverte à 20 h 31.

Les comptes rendus des séances du 8 décembre 2014 et du 15 janvier 2015 sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2014

M. le Maire présente les résultats du Compte de gestion de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de gestion 2014 de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury qui fait apparaître les résultats suivants :

- <i>Section de Fonctionnement :</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>246 128,58 €</i>
- <i>Section d'Investissement</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>28 330,97 €</i>

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. le Maire présente le Compte administratif 2014 de la commune dont les chiffres sont identiques au Compte de gestion de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury, soit :

- <i>Section de Fonctionnement :</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>246 128,58 €</i>
- <i>Section d'Investissement</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	<i>28 330,97 €</i>

M. le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2014.

MARCHÉS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

M. le Maire explique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'analyser les offres reçues dans le cadre des travaux de réfection de la mairie. L'entreprise de gros-œuvre qui a déjà travaillé à la Maison du Village et à l'église a été de nouveau retenue ; les autres intervenants sont nouveaux.

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'appel d'offres lancé du 17 novembre au 18 décembre 2014 dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie ;

Vu les réunions en date des 18 décembre 2014 et 5 et 18 février 2015 de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la passation de marchés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie :

- | | | | |
|----------------------------|--|--------------------|----------------|
| ➤ PM BAT | pour le lot 1 (Maçonnerie) | pour un montant de | 93 338,00 € HT |
| ➤ PM BAT | pour le lot 2 (Menuiserie) | pour un montant de | 39 665,00 € HT |
| ➤ CPC 78 | pour le lot 3 (Plomberie – Chauffage) | pour un montant de | 27 960,50 € HT |
| ➤ Planet Energy
Concept | pour le lot 4 (Électricité) | pour un montant de | 24 006,22 € HT |
| ➤ Appenzeller | pour le lot 5 (Peinture – Sols collés) | pour un montant de | 24 264,55 € HT |

AUTORISE M. le Maire à signer avec ces entreprises les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la mairie, et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE FISCALITÉ DE CŒUR D'YVELINES

M. le Maire rappelle que *Cœur d'Yvelines* perçoit la taxe professionnelle de la commune et qu'elle paie en contrepartie certaines factures (eau, électricité, gaz, livres, timbres...). Chaque année, l'écart entre les recettes perçues par Cœur d'Yvelines et les factures payées est comblé par une attribution de compensation de fiscalité. **Il s'agit ce soir d'approuver l'attribution pour l'année 2015.**

M. Lommis précise qu'il ne s'agit pas d'une centrale d'achats, mais d'une sorte de centre de paiement, qui ne fait qu'augmenter les délais de paiement et ne génère aucune économie.

Vu la délibération en date du 11 février 2015 du Conseil communautaire de la communauté de communes *Cœur d'Yvelines* adoptant les attributions de compensation de fiscalité aux communes membres ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2014-1655 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de 87 409,59 € à la commune par la communauté de communes *Cœur d'Yvelines* au titre de la compensation de la fiscalité.

URBANISME

Contentieux : M. le Maire fait le point sur les contentieux :

- Le dossier relatif à la demande de communication de documents par le GFA des Bergeries semble clos : après un avis favorable à la commune de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, 2 copies d'arrêtés ont été envoyés au GFA.
- Un mémoire en défense a été déposé dans le cadre du 2^e refus de permis de construire pour les 7 bâtiments de bureaux de M. Maia à Cheval Mort.
- Le GFA des Bergeries et André Gousson ont fait appel de la décision du Tribunal qui n'annulait la délibération approuvant le PLU de la commune qu'en raison d'un classement, jugé incorrect, en zone agricole d'un ancien corps de ferme.
- M^e Pelissier a déposé un mémoire en défense dans l'affaire du recours en indemnités demandé par M. Maia.

Autorisations d'urbanisme : M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière séance du Conseil.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
Samuel LOZAY	3 rue des Sources	DP	Extension	22/12/14 complété le 12/1/15	Accord	9/2/15
Samuel LOZAY	3 rue des Sources	Retrait DP	Extension	20/2/15	Accord	5/3/15
Marc LEGRAND	2 impasse des Groux	PC	Garage (avec combles)	29/12/14 complété le 12/2/15	En cours	–

M. le Maire informe le Conseil qu'un projet d'élevage d'une vingtaine de chevaux est en cours d'étude sur le terrain Bergallo (au croisement de la route de la Garenne et de la route de Chevreuse). Il a demandé aux pétitionnaires de prendre contact avec la chambre d'Agriculture et le PNR ; une réunion est prévue en mairie entre tous ces intervenants début avril, avant le dépôt d'une demande de permis de construire.

Il fait également état du projet de construction d'un hangar, d'un atelier et d'une petite maison à l'entrée nord du village, dans le prolongement des hangars existants. Il a demandé que ce projet s'intègre au mieux dans le paysage.

Déclaration d'intention d'aliéner : M. le Maire a choisi de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour les ventes suivantes :

Vente POIRIER, 42 Grande Rue, décision du 5/2/15

Vente MOULIN / BOUDERBALA, 18 route de Montfort, décision du 3/3/15

Vente BERTOLÉ / BEAUDOUIN, 8 impasse des Fontaines, décision du 3/3/15

TRAVAUX

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : La commune a été éligible à une aide l'an dernier et n'a pas commencé les travaux correspondants (rampe d'accès à la mairie), ce qui constituait un point pénalisant pour une demande cette année. De ce fait, la commune n'a pas déposé de dossier.

Programme triennal de voirie : La commune est en attente de la décision du Conseil général pour l'opération de réfection de la signalisation.

La réalisation de la fin de la sente du Corridor – jusqu'à la rue du Bout de l'Eau –, qui pourrait être la prochaine opération dans le cadre de ce programme, coûterait moins de 10 000 €. Il resterait donc quelques milliers d'euros disponibles pour une dernière petite opération.

M. Lommis explique que les Ateliers de Mareil se sont chargés de réparer le pont de la Guyonne, cette opération ne pouvant pas être éligible au programme triennal.

Contrat rural, opération « Mairie » : Le début des travaux est fixé au 7 avril 2015. La mairie déménagera au-dessus de la garderie pendant la durée des travaux (jusqu'à début décembre).

À cette occasion, la bibliothèque sera également rénovée grâce à une demande de subvention au Conseil général.

Rue de la Mairie : M. le Maire informe le Conseil que la propriétaire du champ bordant la rue a donné son accord pour la cession d'une bande de 8 mètres de large à la commune. M. Lebar pense qu'il faut insister pour obtenir les 10 mètres prévus au titre de l'emplacement réservé dans le PLU ; M. le Maire indique que les 8 mètres promis lui conviennent.

L'urbaniste de l'agence IngénieurY' viendra début avril en mairie pour que le projet (réalisation de places de stationnement) lui soit présenté.

CŒUR D'YVELINES

Cœur d'Yvelines va adhérer au groupement de commandes d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

La réflexion sur la mutualisation des moyens – sujet qui fâche selon M. Lommis – est engagée. Une délibération d'intention sera à prendre prochainement par les communes.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) : Exposé de Mme Sadoc. Le compte de gestion, le compte administratif et le budget primitif ont été votés ; le conseil d'école est prévu le 12 mars. L'effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre est satisfaisant.

Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) : Exposé de Mme Sadoc. Le budget primitif a été voté, et le problème de l'arrêt d'un bus à Cheval Mort (*cf* le compte rendu du 8 décembre 2014) est réglé.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure et de ses affluents (SIAMS) : Exposé de M. le Maire. L'enquête publique relative à la révision du SAGE de la Mauldre est terminée. Le budget primitif a été voté en tenant compte de l'obligation de vérification de tous les barrages.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Le budget primitif a été voté. M. le Maire a de nouveau évoqué avec les représentants du syndicat les problèmes d'assainissement **des maisons au hangar** de l'entrée nord du village.

Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED) : Exposé de M. le Maire. Le budget primitif a été voté, le ramassage de printemps aura lieu dimanche prochain.

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) : Exposé de Mme Courtais. Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 2 mars, le vote du budget primitif est prévu le 23 mars.

Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) : Exposé de M. Beley. Début février, le projet de commande groupée pour l'achat d'électricité a été lancé, le vote du budget primitif est prévu le 25 mars

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de l'INSEE : L'INSEE estime la population de Mareil au 1^{er} janvier 2012 à 379 habitants, **ce chiffre est applicable au 1^{er} janvier 2015.**

Site Internet : Un Mareillois a posé la question de l'absence des photos des manifestations de 2014 sur le site Internet. La question va être étudiée par la branche « site Internet » de la commission Communication.

Cinéma : Un tournage est prévu le mercredi 8 avril sur la route du cimetière.

Moulins : Les résultats d'une étude sur les moulins (dont des anciens moulins de Mareil) réalisée par des étudiants, **pour le compte du PNR**, seront présentés le 25 mars à Jouars-Pontchartrain.

Dépôt sauvage : Un nouveau dépôt sauvage a été constaté vendredi dernier sur la route de la Garenne ; les Ateliers de Mareil l'ont évacué le lendemain matin.

ADMR : Mme Sadoc et M. Lommis ont rencontré le Président de l'ADMR afin de se faire expliquer son fonctionnement.

Cheval Mort : La commune remercie le Département pour l'installation des panneaux de limitation à 70 km/h.

Une réflexion a été engagée avec Bazoches sur l'aménagement de ce hameau. L'éventualité qu'il prenne le statut d'agglomération est étudiée, ce qui permettrait d'y limiter la vitesse à 45 km/h et d'y implanter des passages piétons. En contrepartie, les communes de Mareil et de Bazoches devraient assurer l'entretien des feux **tricolores** et des bas-côtés de la RD 191.

Déboisement : Le propriétaire qui a réalisé le déboisement de sa parcelle (*cf* compte rendu du 8 décembre 2014) va être prochainement relancé afin qu'il procède au reboisement des lieux.

Taux d'imposition : M. Lebar aborde le sujet d'une possible hausse des taux d'imposition à Mareil, que laisse supposer la lecture du dernier bulletin municipal. Il estime que cette hausse n'est pas justifiée au vu des projets étudiés en commission Finances et ne souhaite pas qu'il y ait une hausse de la pression fiscale.

M. Lommis explique que les conditions budgétaires des communes deviennent délicates – augmentation des prélèvements, coût de la réforme des rythmes scolaires à la charge des communes. Il ajoute que le budget de la commune ne lui paraît pas trop mal cette année, avec de gros travaux dans le cadre du Contrat rural, une limitation des autres investissements et une petite dette pour équilibrer le tout. Il rappelle que le niveau d'imposition à Mareil est plus bas que celui des communes environnantes, et que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 1998. Dans le contexte actuel, il pense qu'il n'y a pas à rougir d'une augmentation des taux. On retrouverait alors dans le budget de cette année un peu de taux, un peu de dette et un peu de limitation des investissements.

M. Lebar rappelle qu'il a toujours été opposé à l'augmentation des taux. Pour lui, les projets doivent s'ajuster aux recettes de la commune. Si les recettes baissent, il faut être plus modeste dans les projets. Cela n'a d'ailleurs pas empêché la réalisation de belles choses – à la Maison du Village, à

l'église, à la mairie. Il ajoute que des taux bas sont un critère d'attractivité pour la commune. Il rappelle également qu'une des premières décisions de ce Conseil municipal a été d'augmenter les indemnités des élus : une augmentation des impôts pourrait donc faire mauvaise impression aux Mareillois.

M. Lommis lui répond que de gros travaux sont à prévoir à l'église, ou pour créer des logements à l'étage de la Maison du Village, au-dessus de l'école.

M. le Maire est d'accord sur l'exposé de M. Lebar mais : il ne s'agit pas ici d'augmenter les impôts pour augmenter les impôts. Cette augmentation est due à la baisse des recettes, à l'augmentation des prélèvements et au coût de la réforme des rythmes scolaires.

M. Lebar ne voit pas la nécessité d'augmenter les impôts, sauf s'il existe des projets importants. Mais selon lui, le problème de l'église se pose dans toutes les communes, et il y a des partenariats à trouver pour la réalisation de logements.

M. le Maire répond qu'il n'y a eu que des refus – Parc naturel, *Cœur d'Yvelines* – pour les projets de réalisation de logements.

M. Lebar conclut en disant qu'il tenait à faire part de son opposition à une augmentation des taux d'imposition, car il ne pourra pas être présent lors du vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 11.